

EXAMEN AU CAS PAR CAS – DOCUMENT D'URBANISME ÉLABORATION ET PROCEDURES D'ÉVOLUTION

Ce formulaire a été conçu pour vous aider dans la transmission des informations nécessaires à l'examen au cas par cas de votre projet de document d'urbanisme telles que mentionnées à l'article R104-30 du code de l'urbanisme. Il peut être utilisé pour l'ensemble des procédures concernées par l'examen au cas par cas : élaboration, révision, modification ou déclaration de projet. Les réponses à apporter doivent être adaptées en fonction de la nature de votre projet, à partir des connaissances dont vous disposez.

En application de l'article R122-18 II du code de l'environnement, ces informations sont mises en ligne sur notre site internet.

Ce formulaire doit être accompagné de tous les documents justificatifs permettant à l'autorité environnementale de comprendre votre projet, de connaître son environnement humain et naturel et d'évaluer les enjeux environnementaux (projet de règlement et de zonage, projet d'OAP,...), à transmettre en annexe.

Les liens Internet sont donnés à titre indicatif

1. Intitulé de votre projet et son état d'avancement

1.1 Renseignements généraux	
Quelle procédure souhaitez-vous réaliser ?	Quelle(s) est (sont) la (les) commune(s) concernée(s) par votre projet ?
Révision générale du PLU	Saint-Christophe-sur-Dolaizon (43)

1.2 En cas d'élaboration ou de révision générale de PLU ou PLUi :	
Le cas échéant, quelle est la date de débat de votre PADD ?	15 avril 2019
De même, connaissez-vous la date prévisionnelle de l'arrêt de votre projet ?	Février 2020

2. Coordonnées

2.1 Identification de la personne publique responsable	
Qui est la personne publique responsable ?	M. BOYER Daniel - Maire
Coordonnées pour les échanges administratifs : adresse, téléphone, courriel ?	Mairie de Saint-Christophe-sur-Dolaizon Le Bourg, 43370 Saint-Christophe-sur-Dolaizon Tél : 04 71 03 10 78 mairie.saint-christophe.sur.dol@wanadoo.fr
NB : Vous indiquerez également en annexe 1 les coordonnées d'une personne ressource que nous pourrions joindre en cas de questions sur votre dossier. Ces coordonnées ne sont pas diffusées sur notre site internet.	

3. Caractéristiques générales de votre projet

3.1 Votre territoire est-il actuellement couvert par un SCoT ?

Oui	Non	SCoT du Pays du Velay approuvé le 03 septembre 2018
-----	----------------	---

3.2 Votre territoire est-il actuellement couvert par un PLU ou une carte communale ?

Oui	Non	Saint-Christophe-sur-Dolaizon est couverte par un PLU approuvé le 20 septembre 2010, document qui n'a pas fait l'objet d'une évaluation environnementale. Le présent projet concerne la révision générale de ce document d'urbanisme, (cf. Diagnostic, PADD, règlement et plan de zonage).
-----	----------------	---

3.3 Quelles sont les caractéristiques générales de votre territoire ?

Au dernier recensement général, quel est le nombre d'habitants (données INSEE) ?	952 habitants en 2016
Quelle est la superficie de votre ou de vos communes ?	2725 ha
Dans le cadre d'une procédure d'évolution, quelle est la superficie du territoire concernée par votre projet ?	/
Si le territoire dispose déjà d'un document d'urbanisme, indiquez la répartition actuelle des zones urbaines, à urbaniser et non urbanisées en distinguant, pour les POS et PLU, les zones agricoles et naturelles. Annexe à joindre : document graphique du plan en vigueur ou du projet	Ci-dessous, le tableau récapitulatif des surfaces du PLU en vigueur et du projet de PLU à l'issue de la révision, ainsi que les surfaces en Potentiel Foncier ou Potentiel Foncier Urbanisable (PFU) :

Intitulé de zones	Surfaces PLU en vigueur (ha)	Projet de PLU		
		Surfaces PLU (ha)	Potentiel Foncier (ha)	dont Dents Creuses
Ua	4,9	5,3	0,0	0,0
Uc	16,6	16,5	1,1	1,0
Uh	45,7	45,5	5,0	3,9
1AUa	2,8			
1AUc	3,8	1,2	1,2	1,2
1AUh	8,4	2,7	1,9	0
2AUc		2,7	2,6	0
2AUh		1,6	1,5	0
2AU	10,6			
Total habitat	92,8	75,4	13,2	6,1
Tot. Habitat (hors 2AU)	82,2	71,1	9,2	6,1
Ue	2,8	10,5	2,7	0,3
Ul	6,3			
1AUe		11,5	10,2	0
2AUe	15,9			
Total activités économiques	25,0	22,0	12,9	0,3
A - agricole	2127,1	2237,8		
TOTAL Zones Agricoles	2127,1	2237,8		
N - naturelle et forestière	472,5	394,0		
NH - naturelle de taille et de capacité d'accueil limitées	7,1			
TOTAL Zones Naturelles et Forestières	479,7	394,0		
Total	2725	2725	26,2	6,3

3.4 Quelles sont les grandes orientations d'aménagement de votre document d'urbanisme ?

Annexe à joindre : pour une élaboration ou une révision générale de PLU communal ou intercommunal, joindre votre projet de PADD débattu par le conseil municipal ou l'organe délibérant de l'EPCI (établissement public de coopération intercommunale) ; pour les autres procédures d'évolution, joindre les documents du PLU approuvé (PADD, zonage, règlement...)

LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES DU P.A.D.D.

S'inscrivant dans une perspective de renforcement de l'attractivité de la commune, le projet communal s'organise autour de 3 grandes orientations stratégiques qui constituent un cadre de référence pour l'action :

- Orientation 1 : Saint-Christophe, une vocation résidentielle à renforcer
- Orientation 2 : Saint-Christophe, une vocation économique à conforter
- Orientation 3 : Saint-Christophe, un cadre de vie à préserver

3.5 Quels sont les objectifs de votre projet ? Dans quel contexte s'inscrit-il ?

Annexe à joindre : délibération engageant la procédure

Le projet de révision du PLU de Saint-Christophe a pour objectif de :

- Se mettre en cohérence avec les nouvelles obligations réglementaires : Loi Engagement National pour le Logement (ENL), Loi Grenelle II, Loi ALUR, Décret sur la modernisation du contenu du PLU...
- Se mettre en compatibilité avec les documents supra-communaux actuellement en vigueur, notamment le SCoT du Pays du Velay, le Programme Local de l'Habitat (PLH) et le Plan de Déplacements Urbains de la Communauté d'Agglomération du Puy en Velay (CAPEV).
- Effectuer un bilan du PLU actuel et faire évoluer le zonage du PLU en adéquation avec les besoins du territoire :
 - Redéfinir et hiérarchiser les zones à urbaniser à vocation d'habitat ;
 - Programmer le devenir des secteurs aux abords de la déviation de la RN 88.
- Structurer la politique en matière d'accueil résidentiel et répondre à un enjeu de mixité sociale et intergénérationnelle.
 - Favoriser la croissance démographique de la commune afin de garantir l'usage des équipements publics et en particulier l'école
 - Promouvoir un développement urbain de qualité qui favorisera une gestion économe de l'espace ;
 - Assurer un objectif de production de logements adaptés au développement du territoire et à la préservation de la qualité de son cadre de vie ;
 - Garantir un développement qui porte sur des opérations de qualité en neuf mais également dans l'ancien dans une logique de valorisation des tissus urbains et de récupération du bâti délaissé ;
- Favoriser l'accueil de nouvelles activités en lien avec la politique économique de la CAPEV qui gère notamment les zones d'activités
- Préserver et mettre en valeur les espaces naturels et agricoles, corridors écologiques, vecteur du cadre de vie communal

3.6 Votre projet concerne-t-il la création d'une Unité touristique nouvelle (UTN) ?

Oui	Non	/
-----	-----	---

3.7 Votre projet est-il en lien avec d'autres procédures ?			
	oui	non	Le cas échéant, précisez :
Sera-t-il soumis à d'autre(s) type(s) de procédure(s) ou consultation(s) réglementaire(s) :	X		La réduction de la bande inconstructible de part et d'autre de la RD 906 au niveau de la zone 1AUe du Fangeas nécessite une étude dérogatoire au titre des articles L111-6 à L111-10 du C.U, dite étude "Amendement Dupont".
Fera-t-il l'objet d'une enquête publique conjointe avec une (ou plusieurs) autre(s) procédure(s) ?		X	

3.8 Quel est le contexte de votre projet ? Est-il concerné par...			
	oui	non	Le cas échéant, précisez
Les dispositions de la loi Montagne ? http://carto.observatoire-des-territoires.gouv.fr/#v=map43;i=zone_mont.zone_mont;l=fr;z=-734374,6551069,1960844,1399270	X		Commune classée en zone de montagne
Les dispositions de la loi Littoral concernant les grands lacs (Auvergne Rhône-Alpes) ? http://carto.observatoire-des-territoires.gouv.fr/Sélection_du_zonage_«_Loi_Littoral_»		X	
Un (ou plusieurs) schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) ou schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) ? http://www.gesteau.eaufrance.fr/	X		SAGE Loire amont SDAGE Loire-Bretagne
Autres : Appartenance de votre commune à une communauté de communes ou un pays, une agglomération, un parc naturel régional...	X		CA du Puy-en-Velay PETR du Velay

3.9 Dans le cadre d'une procédure d'évolution portant sur un secteur précis (déclaration de projet / modification / révision allégée), précisez le secteur concerné par le projet ?	
Annexe(s) à joindre : Plan de situation permettant de localiser le projet au sein de la commune + plan de situation zoomé sur le secteur projet (ex : plan de zonage) + le règlement associé à cette zone	
/	

4. Sensibilité environnementale du territoire concerné par la procédure et impacts potentiels du projet sur l'environnement et la santé humaine

4.1 Présentation de votre projet	
<p>À quel type de commune appartenez-vous ? Sélectionnez dans la liste ci-contre</p>	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Commune de centralité urbaine <input checked="" type="checkbox"/> Commune péri-urbaine de première couronne <input type="checkbox"/> Commune péri-urbaine éloignée <input type="checkbox"/> Pôle de vie au sein d'un espace péri-urbain <input type="checkbox"/> Pôle rural ou centre-bourg dans un espace rural <input type="checkbox"/> Commune rurale <input type="checkbox"/> Autre : (précisez)
4.1.1 Si votre projet permet la création de logements, précisez :	
<p>Sur les 10 dernières années, quelle est la tendance démographique actuelle : augmentation de la population, stagnation, baisse du nombre d'habitants ?</p> <p>http://www.insee.fr/fr/methodes/nomenclatures/cog/default.asp</p>	<p>Augmentation démographique relativement faible depuis 1999 passant de 907 habitants à 952 habitants en 2015, soit un gain de 45 habitants. Cette croissance s'est fortement ralentie ces 5-6 dernières années en raison d'une pénurie de foncier.</p>
<p>Combien d'habitants supplémentaires votre projet vous permettra-t-il d'accueillir ? À quelle échéance ? Quels besoins en logements cela créera-t-il ?</p> <p>Précisez : Combien de logements en dents creuses, combien en extension de l'enveloppe urbaine ? Combien de logements seront réhabilités ?</p>	<p>Ambition démographique : atteindre 1 012 habitants à un horizon de 12 ans, soit un gain de 60 habitants/an.</p> <p>Objectif de production de 62 logements neufs sur 9ha dont - 6 ha en dent creuse Objectif de 6 logements vacants remis sur le marché soit 10%</p>
<p>Combien de logements vacants avez-vous sur votre (vos) commune(s) ?</p> <p>http://www.insee.fr/fr/methodes/nomenclatures/cog/default.asp</p>	<p>55 logements vacants en 2015, soit 11,4% du parc de logements.</p>
<p>Quel taux de rétention foncière votre projet applique-t-il ? Indiquez le détail du calcul.</p>	<p>Objectif de densité : 10 logt/ha, Foncier à mobiliser : 6,5 ha, Taux de rétention foncière sur la base de 40%, Foncier à mobiliser avec rétention foncière : environ 9 ha.</p>
<p>Quelle est la superficie des zones que vous prévoyez d'ouvrir à l'urbanisation ?</p>	<p>PFU en extension : 3,1 ha (Uh : 1,1 ha, Uc : 0,1 ha, 1AUh : 1,9ha) + 4 ha de réserves foncières long terme (2AUc et 2AUh)</p>
<p>Quelle sera la surface moyenne par logement ?</p>	<p>Objectif de densité : 10 logt/ha, soit 1 000m²/logt en moyenne.</p>
<p>Par quels moyens prévoyez-vous de maîtriser l'enjeu de consommation d'espace ? Vous pouvez préciser ici (ou en annexe) comment les besoins en logements se traduisent en besoin de foncier sur votre commune et quelles sont les mesures associées de maîtrise de cet enjeu que vous mettez en oeuvre</p>	
<p>La maîtrise de la consommation d'espace dans le projet de révision du PLU se traduit, entre autre, par une localisation des secteurs à urbaniser au sein et en continuité de l'enveloppe urbaine et une priorisation de l'aménagement des nouvelles zones à urbaniser à court ou long terme : 1AU ou 2AU (cf PADD joint en annexe).</p>	
4.1.2 Si votre projet permet l'implantation d'activités économiques, industrielles ou commerciales, précisez :	
<p>Le cas échéant, cette zone est-elle identifiée dans le SCoT ?</p>	<p>Le SCoT du Pays du Velay identifie la ZAE du Fangeas comme "structurante" et la ZAE de la Clé des Champs comme "zone d'activité communautaire", mais n'identifie pas la zone artisanale du secteur des Prades.</p>
<p>Quelle est la surface des zones d'activités prévues ? S'agit-il d'implantation sur de nouvelles zones ou sur des secteurs déjà ouverts à l'urbanisation ?</p>	<p>- Extension de la ZAE du Fangeas : zone 1AUe : 11,5 ha (dont 10,2 ha en PFU). Il s'agit d'une extension de la ZAE communautaire du Fangeas sur la commune de Solignac-sur-Loire. - Secteur existant de la ZAE la Clé des Champs et de la zone artisanale des Prades regroupées au sein d'une même zone Ue de 10,5 ha dont 2,4 ha de PFU en extension et 0,3 ha de PFU en dent creuse.</p>

4.1 Présentation de votre projet	
<p>S'il existe déjà une ou des zones d'activités sur votre territoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> • quelle est leur surface actuelle (occupée et disponible) ? • quel est leur taux d'occupation ? 	<p>La ZAE de la Clé des Champs (initialement 6,3 ha en zone 2AUL) et la zone artisanale du secteur des Prades (initialement 2,8 ha en zone UE) sont regroupées, dans le nouveau projet de zonage, au sein d'une même zone Ue de 10,5 ha dont 2,4 ha de PFU en extension et 0,3 ha de PFU en dent creuse.</p> <p>La ZAE du Fangeas, à cheval sur les communes de Saint-Christophe-sur-Dolaison et Solignac-sur-Loire, est actuellement classée au PLU de Saint-Christophe en réserve foncière à long terme (2AUe). Le projet de révision de PLU prévoit son reclassement en zone 1AUe (réserve foncière à court terme), et réduit sa superficie initiale de 15,6 ha à 11,5 ha (dont 10,2 ha en PFU extension).</p>
<p>S'il existe déjà une ou des zones d'activités à l'échelle de l'intercommunalité et du SCoT:</p> <ul style="list-style-type: none"> • quelle est leur surface actuelle (occupée et disponible) ? • quel est leur taux d'occupation ? 	<p>La ZAE interco. du Fangeas est identifiée dans le SCoT comme "Structurante". Elle est à cheval sur les communes de Solignac-sur-Loire et Saint-Christophe-sur-Dolaison. La ZAE s'étend à ce jour sur 35 ha dont 3ha de potentiel foncier directement commercialisable et 10 ha de réserve foncière, localisés exclusivement sur la commune de Solignac.</p>
<p>Votre projet permet-il l'ouverture de toute cette surface en une fois ? Si non, prévoit-il un phasage ? Indiquez lequel et comment il s'applique ?</p>	<p>A ce stade du projet, il n'est pas prévu de phasage dans l'ouverture à l'urbanisation de la zone 1AUe du Fangeas. Sur le secteur, devront être produits une OAP et une étude dérogatoire au titre de l'article L 111-8 du C.U., dite étude "Amendement Dupont".</p>
Complétez si nécessaire (ex : projet d'OAP jointe en annexe...)	

4.2 Espaces agricoles, naturels ou forestiers			
<p>Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement, les points suivants ?</p> <p><i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i></p>	Oui	Non	Si oui, quels sont les enjeux identifiés ?
Des espaces agricoles ?	X		<i>Par rapport au PLU en vigueur, les impacts du projet sur les espaces agricoles sont quasi-nuls et très localisés au droit du secteur de la ZAE du Fangeas et du secteur de la Clé des Champs.</i>
Des espaces boisés ?		X	/
<p>Dans le cadre d'une procédure d'évolution : Des zones identifiées naturelles, forestière ou agricoles protégées au titre d'un document d'urbanisme existant ?</p>		X	/
Complétez si nécessaire			

4.3 Milieux naturels sensibles et biodiversité			
<p>Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ?</p> <p><i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales ?</i></p>	Oui	Non	<p>Si oui, le(s)quel(s) ?</p> <p>Et quels sont les enjeux identifiés ?</p>
<p>Une zone Natura 2000 (ZPS, ZSC, SIC) à proximité ?</p> <p>http://carto.datar.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map</p>		X	
Un parc naturel national ou régional ?		X	
Une réserve naturelle nationale ?		X	
Un espace naturel sensible ?		X	
<p>Une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) type I ou II ?</p> <p>http://carto.datar.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map</p>	X		<p>Le territoire communal est concerné par trois ZNIEFF :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ZNIEFF de type I La vallée du Dolaizon - ZNIEFF de type II Bassin du Puy – Emblavez - ZNIEFF de type II Devès <p>Ces zones identifient des espèces et habitats présentant des intérêts patrimoniaux à préserver.</p>
<p>Un arrêté préfectoral de protection de biotope ?</p> <p>http://carto.datar.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map</p>		X	
<p>Une ou des zones humides ayant fait l'objet d'une délimitation (inventaire départemental, communal, convention RAMSAR ...) soit par inventaire soit par expertise pédologique ?</p>	X		Un inventaire des zones humides a été réalisé dans le cadre du contrat territorial du Haut Bassin de la Loire(cf. Etat Initial de l'Environnement).
<p>Un ou des cours d'eau identifiés en liste 1 ou 2 au titre de l'article L214-17 du code de l'environnement ?</p> <p>https://www.eaurmc.fr/</p> <p>https://agence.eau-loire-bretagne.fr/home.html</p> <p>http://www.eau-adour-garonne.fr/fr/index.html</p>		X	
Complétez si nécessaire			

4.4 Continuités écologiques			
<p>Y a-t-il eu à l'échelle locale (communes voisines, intercommunalités, SCoT, PNR...) ou dans un document d'urbanisme antérieur des analyses portant sur les continuités écologiques ?</p>	Oui	Non	<p>Le SCoT du Pays du Velay définit une Trame Verte et Bleue dans son DOO.</p> <p>(Cf. SCoT du Pays du Velay approuvé : https://cloud.lepuyenvelay.fr/index.php/s/LH8K9xHyEbCagDP)</p>
<p>Dans le Schéma Régional de Cohérence Ecologique, quels sont les éléments de la trame verte et bleue ?</p> <p>http://carto.datar.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map</p>			<p>Saint-Christophe-sur-Dolaizon est concerné pour partie par les zonages du SRCE suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - réservoirs de biodiversité à préserver - corridors écologiques diffus à préserver - cours d'eau à préserver

4.5 Paysage, patrimoine bâti			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Site classé ou projet de site classé ? http://carto.data.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map	X		Site classé des « Gorges du Dolaizon et vallée des chibottes » pour partie sur le territoire communal, protégé pour ses curiosités architecturales : les chibottes.
Site inscrit ou projet de site inscrit ? http://carto.data.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map	X		Site inscrit du "Puy-Polignac" pour partie sur le territoire communal, protégé pour son intérêt paysager.
Site patrimonial remarquable (y compris anciennes ZPPAUP ou AVAP ou anciens secteurs sauvegardés) ?		X	
Éléments majeurs du patrimoine ? http://atlas.patrimoines.culture.fr/atlas/trunk/	X		Eglise de Saint-Christophe-sur-Dolaizon, classée aux monuments historiques et qui constitue un point d'intérêt patrimonial.
Perspectives paysagères identifiées comme à préserver par un document de rang supérieur : SCoT, charte de parc, atlas de paysage... ?	X		Charte architecturale et paysagère du Haut Allier (CAUE) : - les gardes, parfois exploitées en carrière et disparaissent du paysage. - le réseau de haies et de murets en pierre sèche qui structurent les parcelles agricoles - l'architecture traditionnelle et le petit patrimoine marqués par la roche volcanique sombre.
Complétez si nécessaire			

4.6 Ressource en eau			
Captages			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ?	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Périmètre de protection immédiat, rapproché, éloigné d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	X		Deux captages d'eau sont exploités sur la commune de Saint-Christophe-sur-Dolaizon, situés à distance des zones à urbaniser : - Sources du Roumey et de la Gazelle (arrêté préfectoral du 23 décembre 1980), - Sources de Dolaizon (arrêté préfectoral 25 avril 2000) Ces captages génèrent des servitudes d'utilité publique.
Autres captages prioritaires ?		X	
Usages : eau potable ; gestion des eaux usées et eaux pluviales			
Les ressources en eau sont-elles suffisantes sur le territoire pour assurer les besoins présents et futurs ?	X		Pas de problématiques particulières
Le système d'assainissement des eaux usées a-t-il une capacité suffisante pour répondre aux besoins présents et futurs du territoire ? http://assainissement.developpement-durable.gouv.fr/	X		Une grande partie du territoire est raccordé à l'assainissement collectif ; on recense trois stations d'épuration : ➤ La Station d'Épuration de Tallobre (lagunage naturel) avec une capacité de 120 EH ; ➤ La Station d'Épuration d'Eycenac (système de biofiltre) avec une capacité de 150 EH ; ➤ La Station d'Épuration du bourg (Boue activée aération prolongée) avec une capacité de 500 EH ;

4.6 Ressource en eau			
Des démarches sont-elles entreprises pour garantir la bonne gestion des eaux pluviales sur votre territoire?	X		la gestion des eaux pluviales est traitée dans le cadre des secteurs raccordés à l'assainissement collectif
Complétez si nécessaire			
4.7 Sols et sous-sol			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales ?</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Sites et sols pollués ou potentiellement pollués :base de données BASOL ? http://basol.developpement-durable.gouv.fr/recherche.php		X	
Anciens sites industriels et activités de services :base de données BASIAS ? http://basias.brgm.fr/donnees_liste.asp?DPT=63&carte=	X		3 sites sont concernés sur le territoire de Saint-Christophe-sur-Dolaizon : AUV4300807 - Ancienne décharge communale E38.11Z Activité terminée AUV4300915 - BERANGER station-service Le Bourg G47.30Z Activité terminée AUV4300916 - Ferrailleur Zone artisanale E38.31ZActivité terminée
Carrières et/ou projets de création ou d'extension de carrières ?		X	
Complétez si nécessaire			

4.8 Risques et nuisances			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Risques ou aléas naturels ?	X		- risque de retrait-gonflement des argiles faible
Plans de prévention des risques approuvés ou en cours d'élaboration ?		X	
Nuisances ?		X	
Plan d'exposition au bruit, plan de gêne sonore ou arrêtés préfectoraux relatifs au	X		Bruit : en lien avec les infrastructures routières (RN88 et projet de contournement)

4.8 Risques et nuisances			
bruit des infrastructures ?			
Complétez si nécessaire			

4.9 Air, énergie, climat			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Y a t-il une desserte en transport collectif sur votre territoire		X	
Plan de protection de l'atmosphère (PPA) ?		X	
Enjeux spécifiques relevés par le schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE) ? Enjeux spécifiques relevés par le PCAET (ou projet de PCAET) ?		X	
Projet éolien ou de parc photovoltaïque ?	X		Un projet de création de parc photovoltaïque est en cours au Nord-Est de la ZAE "la Clé des Champs". Ce parc d'une superficie de 19 ha dispose d'un permis de construire en cours de validité (accordé par arrêté préfectoral en date du 22/10/2014, transféré à la société BORALEX par arrêté en date du 08/06/2015). Son emprise sera en intégralité comprise dans le zonage agricole (futur projet), secteur autorisant les constructions et installations nécessaires à des équipements collectifs dès lors qu'elles ne sont pas incompatibles avec l'exercice d'une activité agricole, pastorale ou forestière du terrain sur lequel elles sont implantées et qu'elles ne portent pas atteinte à la sauvegarde des espaces naturels et des paysages.
Complétez si nécessaire			

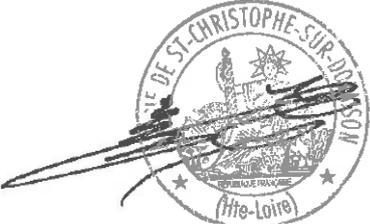
5. Annexes (rappel)

Les annexes sont des éléments essentiels pour permettre à l'autorité environnementale de comprendre votre projet et d'évaluer les enjeux environnementaux qu'il constitue et/ou doit prendre en compte :

- pour les cas d'élaboration ou de révision générale : il est recommandé de transmettre, outre le projet de PADD, un projet de zonage permettant de visualiser les secteurs prioritaires pour l'urbanisation ;
- pour les procédures d'évolution partielle (révision allégée, mise en compatibilité DUP/DP, modification) : il est essentiel de fournir les documents initiaux et de préciser les éléments qui doivent évoluer (ex : plan de zonage avant/après ; règlement avant/après, OAP avant/après)

Coordonnées de la personne à contacter	Annexe 1 ci-jointe	<input checked="" type="checkbox"/>
Élaboration ou révision « générale » de PLU ou PLUi	Projet de PADD débattu par le Conseil municipal ou l'organe délibérant de l'EPCI	<input checked="" type="checkbox"/>
	Si le territoire est actuellement couvert par un document d'urbanisme, le règlement graphique (plan de zonage) de ce document en vigueur	<input checked="" type="checkbox"/>
	Une version du projet de règlement graphique en cours d'élaboration	<input checked="" type="checkbox"/>
Pour les révisions de PLU avec examen conjoint et les déclarations de projet modifiant un PLU	Le projet de dossier envisagé pour la réunion d'examen conjoint	<input type="checkbox"/>
Pour tous	Délibération prescrivant la procédure	<input checked="" type="checkbox"/> cf. Délibération du 20 novembre 2017
Pour les procédures d'évolution	Projet de plan de zonage AVANT/APRÈS Projet de règlement AVANT/APRÈS Autres éléments cartographiques superposant zonages et enjeux (Natura 2000, risques, ...)	<input type="checkbox"/>
Pour tous	Cartographie du PADD Autres (OAP, ...)	<input checked="" type="checkbox"/> cf. Dossier du PLU en vigueur (rapport, règlement, zonage, PADD ...)

6. Signature du demandeur (personne publique responsable)

Date : 20/11/2019 Lieu : Saint-Christophe-sur-Dolaizon	M. le Maire, BOYER Daniel SIGNATURE 
---	---

Identification de la personne ressource, en charge du suivi du dossier <i>Vous indiquerez ici les coordonnées d'une personne ressource que nous pourrions joindre en cas de questions sur votre dossier. Ces coordonnées ne sont pas diffusées sur notre site internet.</i>	
Contact au service technique ou du bureau d'étude par exemple	Jean Claude BARBIER - Secrétaire de Mairie
<i>Coordonnées nécessaires pour vous joindre : adresse, téléphone, courriel</i>	Mairie de Saint-Christophe-sur-Dolaizon Le Bourg, 43370 Saint-Christophe-sur-Dolaizon Tél : 04 71 03 10 78 jcbarbier.mairiesaintchristophe@orange.fr